

LA REVUE DE L'ECRAN

ORGANE D'INFORMATION ET D'OPINION CORPORATIVES

Parution tous les samedis Prix 2 fr. 50 N° 686 A 24 Juin 1944

CONTINUE la série des AVENTURES DU
VRAI PERSONNAGE COMIQUE FRANÇAIS

est le PREMIER FILM RÉALISÉ PAR
"LES PRISONNIERS ASSOCIÉS"



NOËL-NOËL dans
ADEMAI BANDIT D'HONNEUR

MIDI
Cinéma
Location

ADEMAI BANDIT D'HONNEUR ADEMAI BANDIT D'HONNEUR

est distribué par
MIDI - CINEMA - LOCATION

passé au CAPITOLE DE MARSEILLE
Depuis le Jeudi 22 JUIN

Au MAJESTIC de MARSEILLE

le plus entraînant des films
de rythme moderne
vient de recevoir l'accueil
le plus enthousiaste.

VIVE la MUSIQUE

avec

ILSE WERNER

Un triomphe pour toutes les salles.

Production TERRA FILM, distribué par

ALLIANCE CINÉMATOGRAPHIQUE
EUROPÉENNE



LA REVUE DE L'ÉCRAN

ORGANE D'INFORMATION ET D'OPINION CORPORATIVES

17^{me} ANNÉE - N° 686 A

TOUS LES SAMEDIS

24 Juin 1944

COURRIER

LE CINÉMA CONTINUE — TROP D'ELECTRICITE — LA SEMAINE DU CINÉMA — A QUOI PENSE SAINT-ANTOINE DE PADOUE ?

Cahin, caha, le cinéma vit, ses recettes sont faibles, encore qu'elles aient un peu progressé, les programmes s'étirent dans les salles. Peu de distributeurs ont le cran de sortir quand même des films importants. Il y en a tout de même quelques-uns, pour sauvegarder l'honneur du métier. Les autres, selon une erreur bien ancrée, préfèrent attendre, au risque de laisser rancir des morceaux importants qui, peut-être, maintenant ne verront le jour que dans des circonstances pires. Chaque agence cherche des copies et l'ensemble des loueurs découvre que dans le contrat type il existe une clause précisant que le film est « loué » : « pris et rendu à l'agence ». A l'exploitant de se débrouiller, en train, à pied ou à bicyclette. Des copies vont directement d'un exploitant à un autre, c'est une formule mais cela promet bien des surprises au bout du compte. En somme, on devrait avoir des vérificateurs ambulants qui, le film ne pouvant revenir à l'agence, lui éviteraient de trop grands dommages car il y a lieu de se méfier de l'exploitant livré à lui-même. En résumé le cinéma donne l'impression d'une aimable débandade essayant encore un tout petit peu — et pour combien de temps ? — de faire figure. Certains ne veulent plus exécuter les contrats. Ils se mettent en ce faisant en pleine illégalité. N'importe quel exploitant est en droit de faire respecter son contrat dans la mesure où, lui-même en respecte les termes et peut en exiger l'exécution. Peut-être cette promenade de copies importantes est-elle fâcheuse pour le distributeur. Tant pis ! cela fait partie des risques du métier, le cas de force majeure n'est pas encore là. Pour l'instant, les agences ne se montrent pas en vacances et continuent à faire semblant de vivre.

C'est ainsi que nous arrivons à la Semaine du Cinéma.

Nous commençons à prendre l'habitude de la voir revenir. Nous récoltons de l'argent, beaucoup d'argent, nous le donnons et nous ne le voyons plus. Lorsque nous en avons besoin, il faut avoir recours à de nouvelles collectes à l'intérieur de la corporation. Tant que nous pouvions avoir l'impression d'être privilégiés, cet état de chose était, si ce n'est parfait, tout au moins tolérable. Cette fois-ci, avec Nice, Toulon, Avignon, Marseille, Nîmes, notre

région n'a plus rien à envier aux autres d'autant plus que le hasard des bombardements a copieusement servi le cinéma. Un journal faisait remarquer récemment qu'entre les salles détruites au Vieux Port et celles touchées par un seul bombardement, c'était le 18 % de l'exploitation marseillaise qui disparaissait. Cela mérite d'être considéré. Le cinéma est particulièrement touché, lorsqu'il faut payer des impôts, c'est lui qui donne le plus, lorsqu'il faut payer des surtaxes, c'est lui qui est visé, lorsqu'il faut un apport supplémentaire au nom de la charité et de la solidarité c'est le cinéma qui verse les grosses sommes... Il est toujours en tête. Par contre lorsque le cinéma est blessé il est réduit à la commune mesure. Il y a là quelque chose d'assez choquant. Passe encore que le cinéma ne puisse avec ses propres taxes d'apprentissage s'offrir ses propres écoles professionnelles parce que son argent va vers des œuvres qui ne le touchent point ; Actuellement il s'agit de choses immédiatement graves. Faire la sourde oreille n'est pas une attitude, le cinéma a besoin d'argent pour être aidé et secouru. Nous demandons une fois encore : Que le bénéfice résultant des commissions versées au C.O. I.C. soit mis à la disposition des directions régionales du C.O.I.C. pour ses Œuvres sociales. Nous considérons comme sans aucune importance qu'une loi s'y oppose, les cas extrêmes ne se soucient guère d'illégalité, d'autant plus que la loi a toujours la possibilité de faire de l'illégalité une légalité... il suffit de faire une seconde loi. Assez de discussions, de stériles oppositions de fonctionnaires. Il se trouve que malgré une débauche d'encaisseurs il reste encore un peu de l'argent encaissé, on se propose de nous le retourner en diminuant le taux de cotisation... Cela va faire encore tellement de calculs, demander encore tel-

lement de gens que le capital en question va une fois de plus être écorné, nous le réclamons pour nos sinistrés.

Quant aux journées du cinéma, elles tombent bien. Nous pensons que l'économie de courant réalisées par dix salles importantes fermées va pouvoir être répartie sur les autres établissements, moyennant éventuellement un partage au profit des salles en question. De cette façon, ce qui subsiste de notre exploitation pourrait se mettre à un régime permanent et tirer malgré tout le maximum de la situation présente. Si chacun fait un effort, tant pour la programmation que pour la publicité, si les salles sont permanentes, si, évidemment aucune catastrophe nouvelle ne nous tombe dessus, les journées du cinéma peuvent être très honorables. Il suffit de s'en occuper. Cela fera encore pas mal d'argent. Cet argent tout normalement doit nous revenir. Il nous est dû puisque nous en avons besoin et pour la peine nous disons ces Messieurs de la distribution de médailles et bouts de papier, ce sera toujours cela d'économisé.

Je sais qu'au sujet d'une nouvelle répartition d'électricité on va nous parler de justice et d'égalité, on va nous dire qu'il serait illogique que Marseille se trouve « privilégiée » par rapport à d'autres villes. A quoi nous répondrons que le lit de Procuste est une forme de justice, et d'égalité que l'on a toujours considérée comme une variante de la guillotine. Si nous avons été « privilégiés » lors du bombardement du 27 mai, il est assez normal que nous bénéficions de ce privilège.

Mais tout cela n'empêche pas qu'il est encore des gens pour s'occuper de choses sérieuses. J'ai reçu une « chaîne ». C'est anonyme comme toujours mais on peut assez facilement deviner qu'il s'agit de gens touchant le cinéma de pas bien loin. Elle est consacrée à Saint Antoine de Padoue, comme quoi les saints peuvent toujours être utilisés au nom des plus basses superstitions, il paraît qu'un colonel l'a inventée, qu'une demoiselle a gagné un million pour l'avoir continuée, qu'un Monsieur a perdu son fils et un autre la vie pour l'avoir interrompue. Ce genre de sottise est anodin en période normale, il faut bien à chacun sa petite dose de crétinisme. A l'heure actuelle, ce genre d'amusettes a quelque chose d'un peu irritant. Saint Antoine de Padoue ne doit pas être très fier de ses fidèles.

R. M. ARLAUD.

Pour renouveler vos Jeux
de photos publicitaires

ADRESSEZ-VOUS AU

Studio AUDRY

CLICHÉS
RETOUCHES
PUBLICITÉ

4, Place de la Bourse
MARSEILLE

Téléphone : DRAGON 43-98

ENCORE LES ÉLECTIONS NIÇOISES

Nous avons reçu vers la fin du mois de mai, une lettre de M. Aubert de Cannes, répondant à la mise au point de M. Astric au sujet des élections de délégué permanent à Paris, auprès du C.O.I.C. Les événements marseillais, puis d'autres questions importantes et difficultés techniques nous obligeant de réduire nos numéros, n'ont pas permis alors la publication de cette lettre.

Nous nous en excusons auprès des intéressés.

Les échappatoires et la confusion que cherche à créer M. Astric dans sa réponse, parue dans votre journal du 13 courant, à la protestation du 27 décembre faite par les 18 salles de Cannes et de la Région n'obligent bien malgré moi à remettre certaines choses au point et à vous demander de la publier au même lieu et place.

J'aurais préféré éviter cette désagréable explication mais nous tenons à prouver que l'on a pas surpris votre bonne foi comme on tend à le faire croire.

Puisque Astric signe, juge au tribunal de commerce (au fail... que vient faire le juge dans cette histoire) qu'il nous rend de justice.

Le procès verbal cité par M. Astric lui-même indique, Pour Astric 24 voix dont 4 illégales (téléphonées) et 10 contre.

Pour éviter toutes discussions, écartons d'office les voix diligieuses c'est à dire:

Les 4 voix données d'Antibes, par téléphone au lieu de vote secret écartons aussi les 5 voix de M. Garino, qui sont cependant bien valables en tant que protestataires.

Il reste donc pour Astric 20 voix, Les 10 contre, plus les 13 signataires de la protestation égale 23 voix contre Astric.

En résumé il y a 23 voix contre 20 à Astric, sans compter les nombreux autres directeurs absents au vote et qui ont protesté un peu après nous.

M. Astric est donc bien battu, l'élection doit être annulée. Qui plus est M. Astric a vraiment donné sa démission ainsi qu'il la confirme lui-même.

J'ai pris acte de ses paroles ainsi que de nombreux directeurs, nous avons accepté sa démission mais comme il voulait faire procéder sur le champ à une nouvelle élection j'ai refusé de laisser commettre envers nos collègues absents

la même indélicatesse que précédemment.

Sur ma demande, celle de M. Guichot et de beaucoup d'autres il a été convenu que de nouvelles élections auraient lieu mais que tous les directeurs seraient prévenus 15 jours avant de la date fixée.

Il y a un mois et demi de cela.

Dans notre protestation l'auteur n'avait sûrement pas l'intention de dire que M. Moretti ne peut faire partie de notre catégorie mais que de là à nous représenter il y a loin. Un directeur salarié ne peut pas défendre avec toute l'ardeur nécessaire des intérêts qui ne sont pas les siens et des questions qui ne le touchent en aucune façon: Minimum sur les films; Cotisations au COIC; Taxes diverses; Droits d'auteurs dont il a reconnu lui-même en pleine réunion ne pas connaître la question Sacem et que nous perdions notre temps à en discuter.

Un patron nous représenterait forcément mieux on n'est jamais si bien servi que par soi-même.

Nous contestons cette élection parce que faite aussi en l'absence forcée de 50 voix sur 80 et fait à mains levées au lieu du vote secret. Elle est illégale.

Mais revenons à la question.

Il se peut que l'esprit dans lequel le texte de la convocation a été établi, était de n'exercer aucune pression en tous cas la lettre est tout autre.

M. Galey voulait paraître connaître avant le 15 décembre le nom des délégués. Très bien. Mais en envoyant la convocation le 3 pourquoi fixer la réunion le 4 au lieu du 10 décembre par exemple. On avait tout le temps puisque ces noms ne devaient être connus que le 15 décembre.

A Lon craint les gêneurs? Pensez donc l'élection a eu lieu en présence de 30 directeurs seulement alors que le département en a au moins 80 sans compter le format réduit. Cette élection ne peut être acceptée ainsi.

Il est vraiment amusant que M. Astric signe toujours Vice Président du Conseil alors que tout le monde sait que cette élection ne vaut rien puisque faite sans électeurs, élection illégale sur plusieurs points et qu'en plus il est démissionnaire.

Sait on aussi que ce cher vice-président du Conseil ne nous a jamais communiqué aucun procès verbal de séance des réunions de ce fameux conseil, nous tenant ainsi dans l'ignorance la plus complète de l'action de nos délégués qui en trois coups de cuillère à pot ont liquidé la corporation et simplement mis sur pied un nouveau comité.

Mais cela n'étonne plus personne ici (je cite dans le texte une lettre d'un directeur de Nice) « M. Astric joue au dictateur même contre nos intérêts réels ».

M. Astric a commis une faute lourde lors de son procès contre la Sacem et la

Pour vos Intermèdes, Attractions
Numéros de Music-Hall
UNE ADRESSE
SPECTACLE OFFICE
(L. FERAUD) Créé en 1918
Jean VIAL
Directeur
(Licence Internationale)
3, Rue Pavillon - MARSEILLE
D. 05-19

Cour d'Appel le lui reproche assez dans ses attendus.

Mieux Astric qui avait fait verser des sommes par des Directeurs pour couvrir une partie des frais de ce procès contre les auteurs a lui-même touché du COIC le remboursement de tous SES frais alors que ses collègues ont tout perdu, même le procès par sa faute!

On s'explique mal pourquoi le COIC a été aussi généreux envers le Vice-Président du Conseil et pas avec les autres directeurs. Est-ce pour le récompenser d'avoir si mal conduit cette affaire?

M. Astric a voulu être un des chefs de l'exploitation, mais il ne suffit pas de revendiquer des places, il faut encore justifier cet honneur et je reprends les paroles de M. Arlaud dans la Revue du 19 Mars.

« Ce n'est pas des excuses que nous voulons, ce sont des résultats ». Exactement et nous sommes obligés de constater qu'Astric a fait faillite et échoué sur tout.

Astric n'est pas l'Avocat de l'exploitant mais plutôt celui de nos exploitants.

Et c'est véritablement une rigolade de penser au texte conclusion de cette fameuse convocation électorale.

« La Commission ne poursuit qu'un seul but, celui de voir le Syndicat représenter aussi fidèlement que possible l'opinion de ses membres! »

C'est dans les documents et les dires même de M. Astric publiés par vous que j'ai fidèlement puissé les renseignements aux arguments de cette réponse irréfutable qui combat victorieusement. Je pense, toutes les fantaisies contumélières encore trop en usage parmi nous.

Et je termine en affirmant catégoriquement et encore une fois que nous n'avons jamais connu de réponse à notre protestation du 27 décembre et que si M. Fougaret en avait reçu une, il n'aurait aucun raison de nous la cacher!

Veuillez croire M le Directeur à l'expression de mes sentiments les plus distingués.
V. AUBERT.

COMITÉ D'ORGANISATION DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE

A MARSEILLE
34, La Casabière
T. C. 05.53
Le Délégué Comité ne reçoit que sur rendez-vous.
Le Chef de Comité reçoit les mandats et versements de 19 h. à midi, les autres jours sur rendez-vous.

INFORMATIONS DU C.O.I.C. CONTENIEUX

Application de la décision 27 du C.O.I.C. parue dans Le Film du 29 août 1942

Le Service Exploitation communique :

Le Tribunal de Commerce de la Seine a rendu, le 7 mars 1944, le jugement suivant :

« Attendu que la demande de la société de distribution tend au paiement de la somme de Frs solde d'une facture :

« Attendu que B... soutient le mal fondé de la demande ;

« Mais attendu qu'il appert des débats que, suivant bon de commande (à enregistrer) en date du a loué à la Société de distribution le film cinématographique intitulé moyennant un pourcentage de 40 % sur les recettes ;

« Que ledit film passa dans le cinéma de L... fin octobre et début novembre 1942 ;

« Attendu que le total des recettes nettes correspondant à la semaine de projection s'éleva à ;

« Que la somme revenant à la Société de distribution ressort ainsi à Frs. ;

« Or, attendu que B... ne fit parvenir à la société distributrice de films que la somme de Frs représentant seulement 30 % de la recette sus-indiquée et refusa de payer la différence, soit la somme de Frs. en se référant à la décision 27 du Comité d'Organisation de l'Industrie Cinématographique ;

« Attendu que ladite décision, datée du 11 juillet 1942, dispose : « Art. 3. — Si la recette nette de la semaine n'atteint pas 6.000 frs. le taux applicable sera ramené à 30 %, s'il dépasse ce pourcentage. Art. 5. — Cette décision est applicable à partir du 2 septembre prochain. »

« Attendu que la circulaire N. 141 dudit Comité intitulée « Application de la Décision N. 27 » précise que le susdit article 3 est applicable à tous les passages de films à partir du 2 septembre 1942 ;

« Attendu qu'il ressort des débats que les exploitants de salles de spectacle cinématographique et les distributeurs de films ont été d'accord que l'égide du Comité d'Organisation des Industries Cinématogra-

phiques sur la substitution aux conditions antérieurement en vigueur, de nouvelles conditions donnant satisfaction aux intéressés, en présence au sein de l'industrie cinématographique ;

« Qu'ainsi la décision précitée dudit Comité doit recevoir son application dans l'espèce soumise au tribunal ;

« Qu'en conséquence, c'est à bon droit que B... a fait application du taux de 30 % au bon de commande sus-mentionné ;

« Qu'ainsi, la demande de la maison de distribution est mal fondée et qu'il échoit de la rejeter.

« Par ces motifs,

« Déclare la Société de distribution mal fondée en sa demande ; l'en déboute,

« Et la condamne aux dépens. »

SOUSCRIPTION EN FAVEUR DES SINISTRES DEUXIEME LISTE

Star, à Bédarrioux	500 frs
Robur, Marseille	1.000 »
Prodiex, Marseille	1.000 »
M. Toulzet, Rex, à Carcassonne	1.000 »
M. Vidal, à Châteaurenard	500 »
M. Maréchal, Olmoia, à Gonfaron	250 »
M. Michelis, Olympia à Aubagne	1.000 »
MM. Oreglia et Renault, Monfavet	200 »
M. Payan, Rex à La Penne	300 »
M. Payan, repr. Midi-Cinéma	100 »
M. Mattio, Comédia à Miramas	500 »
M. Pellegrin, Star à St-Tropez	1.000 »
Majestic, à Cannes	500 »
Olympia à Cannes	500 »
M. Capelier, Films de Provence	5.000 »
M. Jean, à Forealquier	1.000 »
MM. Arnaud et Montagne, à Aix	1.000 »
Mme Chaumet, Rocheville le Cannel	200 »
M. Antoine, Régent à la Gavotte	300 »
Fidms Tobis, Marseille	5.000 »
Mme Marty, Kursaal à Bellegarde	500 »
Mme Vve Goubert, Odéon à Arles	600 »
Ciné.Vox, à Marseille	1.000 »
M. Roche, Eden à Châteaurenard	500 »
M. Langlade, à La Palud	250 »
Alhambra, à St-Henri	1.000 »
M. Pelletier, Films Champion	5.000 »
M. Garnache, à Vernet les Bains	250 »
M. Souliez, Fémina à Arles	500 »
Rex, à Aix en Provence	1.000 »
Films Sphinx, à Marseille	1.000 »
Mme Mangot, à Carqueiranne	500 »
M. P. Pascal, Ag. Infor. Cin.	500 »
Total de la 2 ^e liste	34.450 »
Total de la 1 ^{re} liste	39.650 »
Total à ce jour	73.100 »

TROISIEME LISTE

Francinex	50.000 frs
M. Blanc, Alba Films	1.000 »

A TOULOUSE

SOUS-CENTRE
9, Rue Agatheise
Tél.: 256.81

Bureaux ouverts de 9 h. à 12 h.
et de 14 h. à 18 h. 00

M. Ode, Palace-Théâtre à Apt	1.000 »
Comptoir Général Format Réduit	5.000 »
A. C. E.	5.000 »
M. Andrau, Rex à Barcelonnette	150 »
M. Lacroix, Eldo à Pernes	200 »
Association Catholique du Cinéma	1.000 »
M. Gamette, Corona à Nîmes	500 »
M. Franck, Variétés et Alcazar	5.000 »
M. Mauret, Odéon à Marseille	5.000 »
Etoile, à Marseille	2.000 »
M. Samier, à Digne	100 »
MM. de Masini et Arlaud	2.000 »
Trianon, à Mende	500 »
Variétés, à Bagnols sur Cèze	200 »
Les 2 Salles, à Perpignan	500 »
M. Chivalier, Marseille	1.000 »
M. Grand, Rialto à Montoux	250 »
Théâtre Municipal à Pertuis	500 »
M. Ghiglione, Cinévog et Phocéac	5.000 »
M. Guyon, Eden à Roquevaire	200 »
Mme Sanier, Variétés à Toulon	200 »
Star, à Nice	500 »
M. Luciani Casino SLLoup	1.000 »
Total de la 3 ^e liste	37.800 »
Total précédent	73.100 »
Total à ce jour	160.900 »

NOTIFICATION N. 51

Nous avons l'honneur de vous faire savoir qu'il convient d'interdire la projection des films suivants :

- Arènes Joyeuses, grand film ;
- Drôle de Drame, grand film ;
- Artères de France, documentaire.

D'autre part nous vous informons que sur la liste des films interdits par la Film-pruefstelle, jointe à notre notification N. 49 du 7 avril 1944, il convient de lire : Zouzou, au lieu de Jonjou.

Établissements

RADIUS

130, Boul. Longchamp - MARSEILLE

Tél. N. 38-16 et 38-17

TOUTES FOURNITURES
POUR CINÉMA.

Mais c'est le
MERLE BLANC!

RECETTES DES SALLES

DU 7 AU 13 JUIN 1944

CATHOLE (La Vie de Plaisir) - 2 ^e semaine	105.685 Frs.
ODEON (L'Enfant du Meurtre)	78.283 —
MAJESTIC (La Ferme au Loup) - 2 ^e semaine	142.442 —
NOAILLES (Simplet)	13.887 —
CINEVOG (Les Aventures du Baron Munchhausen)	65.742 —
PHOCEAC (Les Aventures du Baron Munchhausen)	88.131 —

MUTATIONS de FONDS

ET AUTOMATISATIONS DE FONCTIONNER

AISNE

M. Goujon (Henri) demeurant à Paris, 215, rue Croix-Nivert, est autorisé à exploiter une salle de spectacles cinématographiques dans les communes de Coincu et de Colchy le Château.

ALLIER

M. et Mme Dolmaire-Clement, demeurant ensemble à Urcay ont vendu à M. Claude Laronde et à M. Georges Diaz un Fonds d'Exploitation cinématographique rurale sur communes d'Urcay, Saint-Bonnet, Tronçay et Meaulne (Allier) et Saulais le Potier (Cher).

Oppositions: étude de Me Graadjean notaire à Urcay.

Première publication: *Journal de Montluçon*, à Montluçon, du 21 mai 1944.

BASSES PYRENEES

M. Fleurian a vendu à Mlle Blucette Lulinier un Fonds de commerce de cinéma, Music-Hal et Dancing, dénommé Novelty Cinéma exploité à Orthez, avenue de PontNeuf.

Oppositions: étude de Me Joubert notaire à Orthez.

Première Publication: *Petites Affiches de Bayonne, Biarritz et des Basses Pyrénées*.

CHARENTE MARITIME

19 mai 1944. — M. Garraud (Louis), à la Rochelle, agissant pour son compte personnel est autorisé à créer une Tournee de spectacles variés d'acrobates, dénommée Art et Force.

— Mme Mounic, née Chaillot (Adèle) a vendu à M. Robert Delaze un Fonds de commerce d'exploitation de spectacles cinématographiques, à Montendre, salle des fêtes.

Oppositions: Me Ducillard, notaire à Montendre.

Première publication: *Courrier de Jonzac* du 3 juin 1944.

CHER

M. et Mme Archenault ont vendu à M. Animal un Fonds de commerce de cinéma, exploité à Argent sur Sauldre, (La prise de possession aura lieu le 5 juin).

Oppositions: au fonds vendu, à l'Acaquereur, et cabinet Muranot (Etablissement Boidel), boulevard de Magenta, 76 Paris.

Première publication: *Journal de Saumur* du 20 mai 1944.

24 mai 1944. — M. Delorme (Benjamin), demeurant à Saint Sébastien, agissant en qualité de gérant responsable pour le compte de la société à responsabilité de 100.000 francs, siège à Saint Sébastien, est autorisé à exploiter une salle cinématographique Le Rex dans cette localité.

EURE

Les époux Chary-Evrard ont vendu aux époux Lepiney (Marie) un Fonds de commerce de cinéma, salle de spectacles ou de bals avec buvette exploité à Pont de l'Arche, 2, rue Morel-Billet.

Oppositions: étude de Me Lerebours, notaire, Pont de l'Arche.

Première Publication: *Industriel de Louviers*, du 3 juin 1944.

HAUTES PYRENEES

Mme Marie Juliette Philomène Ponsol épouse Justin Joseph Lorin a vendu à M. Félicien Raoul Ludovic Ambert un Fonds: Spectacles Cinématographiques Variétés Cinéma, exploité à Lannemezan.

Oppositions: Me Sery, notaire à Castres.

Première Publication: *L'Avenir de Bagnères*, à Bagnères, du 28 mai 1944.

SEINE-ET-MARNE

19 mai 1944. — M. Ravenelle (René) demeurant aux Pavillons sous Bois, 27, avenue Victor Hugo, agissant pour son compte personnel, est autorisé à exploiter une salle de cinéma à May en Multien.

SEINE-INFERIEURE

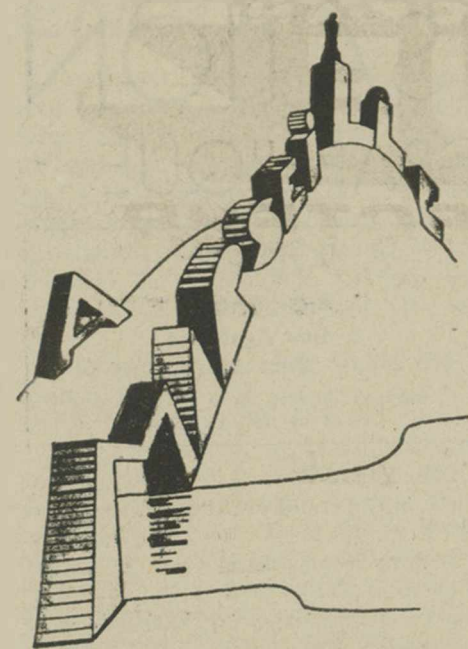
8 Mai 1944. — M. Lucien Corbans, demeurant à Rouen, 95, rue de la Vicomté est autorisé à prendre son activité actuelle en organisant des séances cinématographiques éducatives à Quincampois, salle paroissiale, au profit des œuvres sociales, prisonniers de guerre, etc. de cette commune.

SEINE-ET-OISE

23 Mai 1944. — M. Fernand Valle, Château à Neauphle le Vieux, agissant pour son compte personnel, est autorisé à exploiter sur le territoire de cette commune une entreprise cinématographique.

VIENNE

9 Mars 1944. — M. Chauffournier, demeurant à Frontenay sur Dive, agissant pour son compte personnel est autorisé à effectuer des projections cinématographiques à Moncontour et Martaisé.



LES DOGDAMMES de la Semaine

ODEON. — Le Mariage de Chiffon avec Odette Joyeux. Midi Cinéma Location. Reprise.

CAPITOLE. — Adémaï Bandit d'Honneur, avec Noël-Noël. Midi Cinéma Location. Exclusivité.

RIALTO. — L'Escalier sans Fin, avec Pierre Fresnay. Midi Cinéma Location. 2^e vision.

HOLLYWOOD. — Vautrin, avec Michel Simon. S.N.E.G. 2^e vision.

MAJESTIC. — Vive la Musique, avec Ilse Werner. Alliance Cinématographique Européenne. Exclusivité.

MALGRÉ LES ÉVÉNEMENTS, CINEMATELEC

29, Boulevard Longchamp

MARSEILLE Tél. N. 00-66

CONTINUE A LIVRER tout ce qui concerne

LE MATERIEL DE CINEMA

Pièces détachées et Accessoires

ET EFFECTUE TOUTES RÉPARATIONS

MÉCANIQUE ET DÉPANNAGE

Matériel et Pièces

ERNEMANN ZEISS-IKON

Tickets

"AUTOMATICKET"

LA REVUE DE LA GRANDE TECHNIQUE

Le PROBLÈME du PROJECTEUR

CINÉMATOGRAPHIQUE 35 mm et ses progrès depuis 10 ans

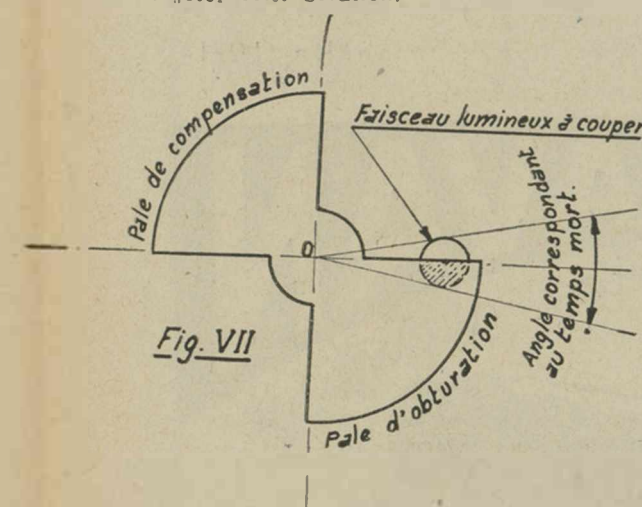
Suite (voir Numéros 682 et 684)

L'OBTURATEUR. — Il existe plusieurs systèmes d'obturateurs et certains semblent à première vue résoudre le problème d'obturation avec des pales sensiblement plus réduites que les pales normales. Nous allons voir qu'en fait il n'en est rien.

D'abord une parenthèse. En cinéma sonore, il y a 24 images par seconde. La pale d'obturateur produit donc 24 coupures de lumière par seconde et malheureusement la persistance rétinienne de l'œil n'est pas suffisante et l'œil est sensible à cette fréquence. La persistance est par contre améliorée si la fréquence vient à doubler ce que l'on obtient en disposant une deuxième pale semblable à la première, en plein milieu du temps de lumière, c'est à dire à 180° de la première (Fig. VII).

La fréquence de passage devient ainsi de 48 par seconde et si la lumière n'est pas trop intense, l'œil ne percevra plus les passages.

Une première solution qui vient à l'esprit pour résoudre différemment le problème consiste à faire tourner au double de la vitesse un obturateur à une seule pale, dans ce cas la pale aurait environ 190° et passerait deux fois par cycle d'image. On gagnerait la moitié des temps morts, ce qui permettrait de gagner quelques degrés, mais les inconvénients mécaniques dus à la grande vitesse de rotation (2880 tours) ont fait rejeter cette solution.



Une autre solution, cette fois utilisée par plusieurs marques, est celle de l'obturateur tambour. Pour son intelligibilité, imaginons que nous utilisions deux obturateurs plans à deux pales or-

dinaires, concentriques et tournant en sens inverse. Chacun d'eux attaquerait le faisceau lumineux par un côté différent, la lumière étant cette fois complètement obturée lorsque les bords des pales couperont tous deux le rayon axial du faisceau lumineux.

On gagnerait encore ainsi la moitié des temps morts.

Cette solution n'est pas utilisée car, outre la complication de faire tourner à 1.440 tours deux axes concentriques, (et en sens inverse) elle amènerait une augmentation de la lumière au centre de l'image au détriment des bords hauts et bas puisque les rayons axiaux seraient les derniers coupés et les premiers à revenir.

Revenons à l'obturateur tambour, les pales sont, cette fois, des portions d'un même cylindre perpendiculaire au plan de la figure (fig. VIII). L'une d'elles coupe la lumière en venant du haut quand l'autre coupe en venant du bas; tous les rayons sont pratiquement coupés quand les bords des deux pales coupent le rayon axial.

Comme on le voit le fonctionnement ressemble beaucoup au précédent, toutefois, une des pales, coupe le faisceau très près de l'image quand l'autre coupe à une assez grande distance à un endroit où le faisceau déjà beaucoup plus gros, amènerait à des temps morts importants.

On ne peut donc bénéficier totalement du gain sur les temps morts que procurerait le système précédent.

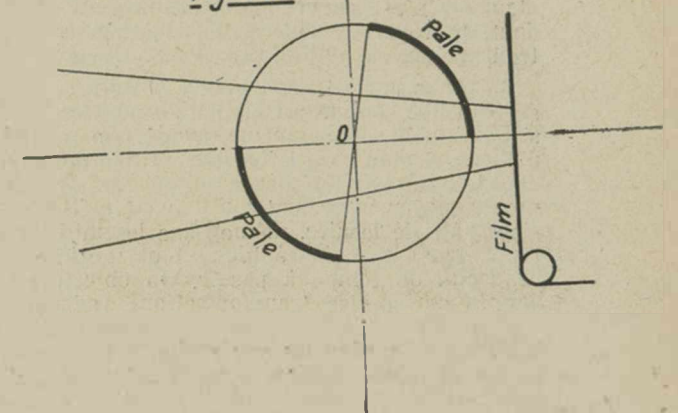
Ceci est encore accru par le fait que le cylindre étant nécessairement de diamètre réduit sous peine d'occuper un volume énorme, la vitesse linéaire du bord des pales est presque moitié moindre que dans un obturateur plan ordinaire.

En résumé l'obturateur tambour est un compromis, ses avantages de double obturation ne sont utilisés que pour permettre de réduire son diamètre et il a l'inconvénient de produire l'augmentation de lumière au centre signalé ci-dessus. Mais il présente surtout des facilités de réalisation mécanique importantes, à savoir:

— Avc de relation parallèle aux axes des autres cylindres tournants du projecteur permettant la liaison par engrenages cylindriques;

— Très grande facilité de réalisation du volet automatique qui est simplement composé de deux coquilles semblables aux pales qui viennent par force centri-

Fig. VIII



fuge se plaquer contre elles pendant la marche;

— Enfin, et surtout, grand dégagement du bas du projecteur au niveau de la croix de Malte, ceci permet la rotation facile du barillet de croix dans les projecteurs utilisant ce système (voir plus loin).

En fait, bien que l'angle en O soit un peu inférieur à 90°, le rendement du système est équivalent à celui d'un obturateur plan ordinaire.

Précisons ici ce qu'on appelle le rendement d'un projecteur. Supposons un projecteur réglé pour donner un éclairage de 100 lux sur un écran l'obturateur étant arrêté et les pales hors du faisceau lumineux. Mettons-le en route. L'éclairage tombe à n lux; le rendement est n %.

A noter que le rendement est indépendant de la vitesse de rotation. Voici quelques chiffres relevés sur des appareils du commerce:

Projecteur coupant près du film à obturateur plan	47,5%
Projecteur à obturateur tambour	47%
Projecteur à obturateur plan coupant loin du film	42%
Projecteur Radion	70%

Rappelons, comme dit plus haut, que Radion, outre son mécanisme spécial doit une partie de son rendement à la grande proximité de l'obturateur et du film.

Comme on le voit, il est très important que l'obturateur soit près du film car le faisceau lumineux à couper est ainsi plus étroit, ce qui réduit les temps morts. (à suivre).

Notre enquête sur le 55 m/m

Réponse de M. Pierre Boyer

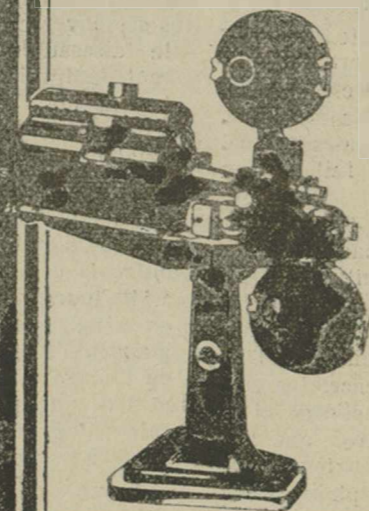
J'ai eu l'occasion d'obtenir des renseignements récents sur ce fameux format 55 mm, dont on nous rabat les oreilles, comme s'agissant d'une nouveauté sensationnelle destinée à éclipser le 35 et à le remplacer dès l'après-guerre. Il y a une grande part de bluff, basé cependant sur une réalité. Ce n'est pas d'aujourd'hui que date l'étude des formats supérieurs au 35 mm. Cette question a été étudiée même en France. Elle a été abandonnée à cause de son prix de revient excessif d'une part et de la difficulté de maintenir rigoureusement la planéité du film. Aux Etats-Unis, plusieurs firmes étudièrent différents formats grandeur (c'est le nom donné en Amérique à ces formats) qui allèrent même jusqu'au 75 m/m. En tous cas les fameuses projections de 55 qui auraient eu lieu en Afrique du Nord, depuis l'occupation alliée, ont bien existé, mais non pas en exploitation régulière mais à titre d'attraction technique semble-t-il. Aucune confirmation de l'emploi systématique du 55 comme nouveau standard n'est parvenue aux oreilles intéressés. A noter cependant qu'il permet l'utilisation de nouveaux procédés d'enregistrement sonore multipistes, connus sous le nom de Fantasound.

Je pense parfaitement que le 55 mm, si jamais il voit le jour, sera utilisé comme un à côté. Je puis même vous préciser qu'il s'agit là d'un super-cinéma, ayant une qualité optimale de son et d'image. A mon avis le 55 mm, utilisé dans quelques rares salles d'exclusivité où les places seront fort chères et où le public pourra payer largement mais avant qu'il n'envahisse comme on s'est hâté de le dire, même dans les milieux les plus sérieux, l'industrie cinématographique toute entière — il y a du temps, beaucoup de temps à passer. On objectera, mais lorsque le sonora arriva, les transformations radicales de l'appareillage furent faites. D'accord mais il s'agissait là d'une véritable révolution, l'adjonction du son et de la parole au film muet. Maintenant la question n'est plus la même et qui a vu du 35 enregistré et photographié dans les meilleures conditions, est obligé de reconnaître que déjà le 35 approche de la perfection. Je doute même à la suite d'une pression commerciale énorme, que le 35 dans son état actuel soit aussi vite remplacé. A une époque où les bobards fleurissent avec la vivacité qu'on connaît, il fallait bien que le cinéma ait le sien.

Non car il ne s'agit pas seulement de transformer les projecteurs ou les caméras, mais tout l'appareillage cinématographique standard existant dans les labos, les studios, les salles où se fait le film. Même je le répète, si une concurrence s'établit dans ce sens entre le 55 et le 35 il faudrait des années (10 ou 15 peut-être) avant que la transformation radicale ait eu lieu. Songez que si le parlant a si vite pris sa place, c'est qu'il ne s'agissait pas de changer de format, mais seulement de l'adapter au son. Que deviendrait le 16? et qu'il a été à ses origines le format de l'amateur averti. On oublie trop souvent en effet que l'utilisation aujourd'hui professionnelle du 16 est due entièrement aux résultats obtenus chez les amateurs. Tel ou tel constructeur qui aujourd'hui fièrement annonce: 16 professionnel, n'y songeait même pas il y a 10 ans ou 12 j'ai été payé pour le savoir ayant été l'un des premiers, à souligner l'évolution inévitable et logique du 16 m/m.

EXPLOITANTS...

*N'achetez pas
au hasard,
consultez*



APPAREILS
SONORES



70, RUE DE L'AQUEDUC
PARIS, X^{IV}
TÉLÉPHONE NORD 26-61
BOITE TEL. CINEVERCEL

PROJECTEUR SONORE MONOBLOC
ET TOUT LE MATÉRIEL DE CABINE
POUR FORMAT STANDARD

Défierez-vous des réclames sur les
ULTRA-NOUVEAUTÉS

ZONE LIBRE : ALBERT GRENNER
22, RUE VAUBECOUR — LYON
Téléphone : Franklin 10-14

GRANET

service extra rapide

MAISON
FLATIN GRANET
ET DE
GRANET RAVAN
RÉUNIES

RAVAN

service groupage

Paris Marseille

POUR LE CINÉMA

GRANET-RAVAN VOUS RAPPELLE QU'IL EST SPÉCIALISÉ DANS LE TRANSPORT DES FILMS EN SERVICE RAPIDE DE PARIS A MARSEILLE ET LA DISTRIBUTION SUR LE LITTORAL.....

PARIS
TUNIS

LYON
ORAN

NICE

CRITIQUE

Le Carrefour des Enfants Perdus.

Film français, réalisé par Léo Joannon, d'après un scénario de S. Pizella, adapté par M. Bessy et J. G. Auriol, interprété par René Dary, Serge Reggiani, A. M. Julien, Jean Mercanton, Jeanine Darcey.

RÉSUMÉ : Trois jeunes hommes, tous sortis de maisons de correction, tentent de sauver un enfant : « la puce » qui vient d'être arrêté par un menu larcin. Ils n'y peuvent parvenir, mais se jurent de fonder un centre de redressement qui nait commun avec les pénitenciers existants. Ils s'occupent très bien du mal la possibilité de tenter leur expérience. C'est le « Carrefour » où l'on régénère les jeunes dévoyés par des méthodes de confiance, de logique en leur inculquant le sens de la responsabilité. Naturellement il y a là-de-dans une mauvaise graine : Jorisse. C'est le révolté, il provoque une émeute au cours de laquelle un fou tue un surveillant. Ce serait l'échec et la dissolution du centre si Dary (c'est lui qui mène cette aventure) ne risquait une dernière tentative : il lâche tous ses pensionnaires dans Paris, avec 200.000 francs de bons de solidarité. Tous rentrent, avec l'argent. Les « Officiels » acceptent de rouvrir le centre dans une usine désaffectée. Un terrain vague voisin servira de terrain de sport. Ce qui ne fait pas l'affaire d'une bande de filous qui utilisent les lieux pour y cacher leur

butin. Bussières, chef de bande, essaie de discuter avec Dary, ne parvenant à rien, il tente de soudoyer Jorisse, cela risque de réussir, pour finir il favorise des évasions. Devant un nouvel échec, ses hommes incendient le Carrefour, la Puce que l'on avait retrouvé et qui se découvre le frère de Jorisse meurt dans l'incendie. Les jeunes dévoyés « relevés » attaquent l'établissement ou se réfugient les bandits, il s'en suit une bagarre terrible et la police ramasse tout ce joli monde, pour le plus grand triomphe de Dary et de ses théories. Il partira fonder de nouvelles maisons, tandis que Jorisse non seulement régénéré mais converti l'aidera dans son effort.

REALISATION : Le scénario, volontairement, ne cherche aucun effet d'originalité, il est exactement sur le moule d'une série de films qui contiennent pas mal de grandes choses, qu'il s'agisse de : Emil et les DéTECTIVES; Rue sans Issue; Le Chemin de la Vie; Prison sans Barreau ou Des Hommes sont nés. Celui-ci peut sans hésiter s'allier avec ces grands précédés, sœurs, Joannon s'il s'intéresse visiblement peu à l'exposition de son sujet; saisit sa matière à pleine pâte, dès que l'on arrive au centre. Il sait faire travailler des masses de tous jeunes acteurs. Sans trucs, sans imprévu, sans astuces de dialogues, sans coups de théâtre il modèle une œuvre violemment émouvante, volontairement rude solide, violente parfois, toujours sincère. Joannon cette fois-ci est en pleine possession de son métier et de son talent, il sait exprimer ce qu'il veut dire, sans bavures. Il a fait là un très grand film qui a su dépasser son évidente mission de propagande. L'œuvre est belle parce que nette de tout snobisme, de toute littérature, ne

cherchant jamais l'effet d'art qui estompé ou fausse. Nous sommes en présence d'un des très rares éléments de notre production actuelle appelé à connaître une longue carrière et des possibilités d'exportation.

DISTRIBUTION. — René Dary, sobre, consciencieux, sait rester à sa place ce qui, pour un acteur est plus difficile que de briller. Son rôle est sans relief, il n'en sait pas « tirer la couverture ». Il n'y en a là-dedans que pour Serge Reggiani, très grand comédien. Il était difficile de juger cet acteur victime d'un personnage par trop antipathique dans Le Voyageur de la Toussaint, inégal et fiévreux au théâtre. Ici il est sobre et dur, ne se trompant pas une seule fois. Menant son personnage dans une ligne sans faiblesse jusqu'au bout, il a toute la brutalité d'un Gabin, mais en plus il est comédien averti et capable de souplesse. Son nom sera très grand encore lorsque l'on aura perdu le souvenir de Jean Marais et autres Georges Marchal, Julien, transfuge du music-hall et du journalisme à un masque énergique qui ne manque pas d'allure et nuance un rôle de comparse, ce que ne sait pas faire Jean Mercanton. Jeanine Darcey figurante est perdue parmi tant de garçons; Bussières continue la tradition des mauvais garçons dans sa ligne spirituelle. Des silhouettes passent, les filous, le bistrot, le Monsieur du gouvernement, ils sont à leurs places. On craint dans ce film l'enflure et l'exagération, c'est ce qui en fait le poids. Il faudrait mettre en tête 400 garçons et en sortir quelques-uns, c'est cette masse, la vedette numéro 1. Ce qui revient à dire que le réalisateur joue mieux que quiconque.

R. M. A.

Le Film le plus comique de l'année...

LE MERLE BLANC

...est terminé

Une histoire d'une rare drôlerie
conduite au succès par une troupe
IRRESISTIBLE !...

LES FILMS



MINERVA

FILMS CHAMPION

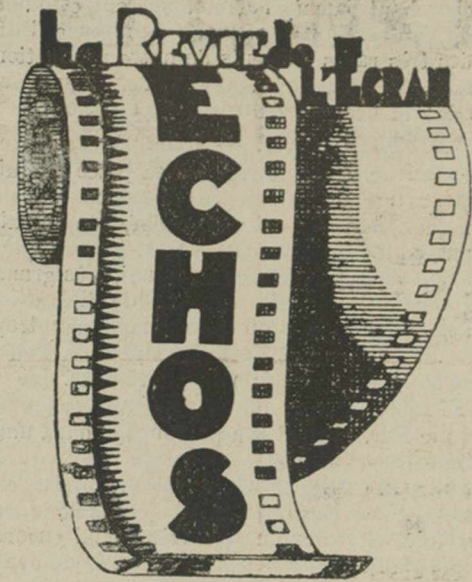
76, Boulevard Longchamp
MARSEILLE

Ch. PALMADE

9, Rue des Arches
LYON

FRANCE-DISTRIBUTION

17, Rue Latérale Raymond IV
TOULOUSE



NECRLOGIE

Nous avons espéré que la liste des victimes du bombardement du 27 mai serait courte dans notre corporation. Hélas, des noms sont venus s'ajouter à ceux de Mme Garnier, de M. Freddy et de M. Vlassopoulos.

Nous apprenons que Mme Guy-Maïa a eu la douleur de perdre son frère, qu'elle trouve ici, elle et sa famille l'assurance d'une sympathie bien sincère.

Nous tenons aussi à nous associer au deuil de M. Gabriel Martel dont la fille: Mme Lavire est parmi les victimes; à celui de M. Bagnis, représentant de Filminer à Marseille qui est atteint au plus cher de ses affections avec le décès de sa mère.

BULLETIN DE SANTE

M. Lagneau, directeur de l'Agence Marseillaise de Pathé-Cosortium, vient de vivre des heures d'angoisse. Son fils, faisant partie des premières équipes de sauveteurs, après le bombardement de Marseille fut blessé si grièvement qu'il pendant plusieurs jours on le crut perdu. Il dut subir une grave opération, mais nous pouvons enfin donner à son sujet de bonnes nouvelles.

Il est actuellement complètement hors de danger, il ne doit plus avoir besoin que de patience, pour une convalescence qui pour être certaine sera peut être longue. Cette épreuve aura permis à M. Lagneau de compter les amitiés réelles qu'il avait autour de lui.

FAISONS DES PROJETS

Après *Le Merle Blanc* dont il poursuit aux Buftes-Chaumont la réalisation, Jacques Houssin aurait l'intention de tourner un scénario original dont il est l'auteur et qui s'intitule: *Vive la science!*

Contrairement à ce qu'on pourrait croire, il ne s'agit pas d'un documentaire, mais d'un sujet romanesque et même très fantaisiste.

Imprimerie MISTRAL. — Cavailon.

AGENCE TOULOUSAINE DE SPECTACLE

2, Rue Aubuisson - TOULOUSE
Téléph. 217-04

Ventes - Achats - Locations - Services
SALLES DE
CINÉMAS ET DE SPECTACLES

... ET PAS DU TOC !

Poursuivant pour « Eclair Journal » la réalisation de son grand film, *La Fiancée des Ténèbres*, Serge de Poligny tourne à Carcassonne avec Jany Holt, Pierre Richard Willm et la majeure partie de sa nombreuse troupe. En raison des difficultés actuelles, il avait été question de reconstituer en studio les éléments de remparts de la fameuse Cité indispen- sables aux prises de vues. Mais Serge de Poligny a préféré aller tourner sur place, car il a avant tout le souci de l'authenticité. C'est ainsi qu'il a littéralement dévalisé les antiquaires pour faire figurer dans les « intérieurs » de *La Fiancée des Ténèbres* des meubles, tapisseries, objets d'arts, etc... datant rigoureusement du XIII^{ème} siècle. On peut imaginer le parti qu'il aura tiré avec le précieux concours du maître-opérateur Roger Hubert, de ce pur joyau d'architecture médiévale qu'est la Cité de Carcassonne.

LE MERLE BLANC
Mais c'est
YACINTHE

UNE SAÏRE SANS AMERTUME

Plus que par l'indignation, c'est par une action simple et directe que le nouveau film français *La Vie de plaisir* traite et grave problème que pose devant une vieille et noble famille, le cas d'un jeune fils qui s'avise de vouloir épouser une danseuse.

Au Conseil de Famille solennel, l'oncle qui est Evêque décide: la mère à l'ou- vroit et l'enfant à naître à l'Orphelinat. A travers les égoïsmes et les hypocrisies de caste, nous assistons à la lutte d'un jeune amour contre les préjugés et les vieilles traditions.

En même temps qu'une comédie mondaine, *La Vie de plaisir* est aussi une saïre assez poussée de certaines tares de la haute société moderne.

Cette nouvelle production Continental Films réalisée par Albert Valentin est un film étonnant et attrayant, interprété par Albert Préjean, Claude Genia, Air- né, Jean-Claude Servais, Maurice Es- cande, Noël Roquevert, Jean Paqui, Roger Kar, Yolande Laffon, qui est présenté actuellement en exclusivité au « Nor- mandie ».

UN EXPLOIT

Faire un film dans les circonstances actuelles avec les restrictions qui paralysent la Production est un véritable exploit. Cet exploit, des hommes audacieux n'ont pas hésité à l'entreprendre... Raoul Ploquin qui fut déjà le courageux producteur du *Ciel est à vous* engagea Robert Bresson, le metteur en scène des *Anges du péché*, pour entreprendre la réalisation d'un film d'après un scénario inspiré d'un thème de Diderot Jean Cocteau, le scénariste de *l'Éternel Retour* fut chargé d'écrire les dialogues.

Et c'est ainsi qu'on tourne actuellement *Les Dames du Bois de Boulogne* dont Paul Bernard, Maria Casarès, Elina Labourdette et Lucienne Bogaert sont les interprètes. Bien que son titre puisse suggérer à première vue une œuvre légère, *Les Dames du Bois de Boulogne* est un film de grande classe qui comporte un sujet profondément humain et dramatique.

LES ASSURANCES FRANÇAISES

Risques de toute nature

DIRECTEUR PARTICULIER

Maurice BATAILLARD

41, rue Paradis, 81 — MARSEILLE
Tél. : D. 50-83

DES CHIENS ! MAIS DES VEDETTES AUSSI !

Après avoir repéré ses principaux extérieurs en province et engagé de nombreux interprètes à quatre pattes — de magnifiques représentants des principaux chenils existant actuellement en France — le metteur en scène, Jean de Limur, a pensé à ses personnages.

Il y aura, en effet, on le pense bien, quelques figures humaines dans cette histoire de bêtes. Parmi les premiers interprètes on cite déjà: Jacques Duménil, Jacqueline Porel, Paulette Elmhert, Suzanne Dantès, Maurice Schutz. Ils doivent camper les principaux héros de Paul Vialar, mais d'autres engagements sont prévus.

C'est rare... un
MERLE BLANC
... un bon film
comme celui là aussi.

LA REVUE DE L'ÉCRAN

43, Boulevard de la Madeleine
Tél. : N. 26.82.
R. C. Marseille 76.236.
MARSEILLE

Edition A (Corporative)

Directeur Propriétaire : A. de Masini
Secrétaire Général : R.-M. Arlaud.
Secrétaire Rédaction : Gof Gilland
Abonnements l'An : France : 70 Frs.
Éditions A et B couplées : 126 Frs.
C. C. P. : A. de Masini, Marseille 44 549

Le Gérant : A. de MASINI.

LES GRANDES MARQUES DU CINÉMA

Midi
Cinéma
Location

17, Boulevard Longchamp
MARSEILLE
Tél. N. 48-26
51, Rue Alsace
TOULOUSE
Tél. : 954-93

ALBA - FILMS

60, Bd Longchamp
Tél. : N. 00.55
Chèques Postaux 844.95
MARSEILLE



AGENCE MERIDIONALE
DE LOCATION DE FILMS
50, Rue Senac
Tél. Lycée 46-87



53, Rue Consolat
Tél. : N. 27-00
Adr. Télég. GUIDICINE

FRANCE
ACTUALITES

113, Bd Longchamp
Tél. : N. 57-24
MARSEILLE



FERNAND MERIC
75, Bd Madeleine
Tél. : N. 69-14



FILMS M. MEIRIER
32, Rue Thomas
Téléphone N. 49-61



LES FILMS DE PROVENCE
131, Boulevard Longchamp
Tél. : N. 42-10

ROBUR FILM

Maison Fondée en 1926

J. GLORIOD
44, Rue Sénac
Tél. Lycée 32-14



AGENCE DE MARSEILLE
53, Boulevard Longchamp
Tél. : N. 50-80

REGINA



DISTRIBUTION
54, Boulevard Longchamp
Tél. N. 16-13 — Adresse Télég
REGIDISTRI MARSEILLE



44, Boulevard Longchamp
Tél. : N. 15.00 15.01
Télégrammes : MAÏAFILMS



PATHE - COSORTIUM - CINEMA
90, Boulevard Longchamp
Tél. N. 15-14 15-15



Tel. Lycée 30.0



20, Cours Joseph-Thierry, 20
Téléphone N. 624



117, Boulevard Longchamp
Tél. N. 62-59



76, Boulevard Longchamp
Téléphone N. 64-19



FILMS Angelis PIETRI
76 Boulevard Longchamp
Tél. N. 64-19

PRODIEX

D. BARTHES

73, Boulevard Longchamp, 73
Téléphone N. 62-80



130, Boulevard Longchamp
Téléphone N. 38-16
(2 lignes)



AGENCE DE MARSEILLE
109, Boulevard Longchamp
Tél. Nat. 65-96



52, Boulevard Longchamp
Tél. : N. 7-85



50, Rue Senac, 50
Tél. Lycée 46-87



AGENCE MARSEILLE
109, Bd LONGCHAMP
Tél. : National 08-76 et 27-61
AGENCE DE TOULOUSE
81, RUE BOULBONNE
Tél. : 276-15

ET LES AGENCES REGIONALES

ADRESSES

TECHNIQUE • ORGANISATION • MATERIEL

"SCODA"
 LE PATROUILLE DE JOURNAL
 Usine à Marseille
 200 RADISS, 130 Bd Longchamp

POUR VOS
FOURNITURES
 Adressez-vous
 aux **ETABLISSEMENTS**
Charles DIDE
 15 Rue Paradis, MARSEILLE
 Tél. Lycée 76-60
 Agence du
 Midi-Pyrénées
 50 Rue
 Agence du matériel
 BRUNELISS SIMPLEX

PROJECTEURS INTERNES
 VENTILATEURS
KLANGFILM

Cinéma Cinématographique
 Cabine - Laboratoire
 Parlant format réduit
"BL 16"
 DEMANDEZ NOTICE
MADI VOX

CINEMATELEC
 99, Bd LONGCHAMP
 MARSEILLE
 Tél. N. 00-66

Tout le MATERIEL
 pour le CINÉMA
CINEMATELEC
 99, Bd LONGCHAMP
 MARSEILLE
 Tél. N. 00-66

AUTOMATICKET
 CONTROLES
 AUTOMATIQUES
 Agence Sud-Est

SIEMENS FRANCE
 1 ROULEVARD LONGCHAMP
 Tél. N. 64-42

à l'entr'acte...
PIVOLO
 le bâton glacé
 savoureux et
 avantageux.

19-14, RUE ST-LAMBERT
 Tél. N. 01-91
LECTURE SON
 SYSTEME SONORI
"DT. 40"

TUBES-LUMINEUX
NÉO-NÉON
 CONFIEZ VOS ÉCLAIRAGES
 INTERIEURS & EXTERIEURS
ERNEST DELMART
 12, Boulevard des Neiges
 - MARSEILLE -

Reparations Mécaniques
 Entretien - Dépannage
Lumière & Son
 55 Bd de la Liberté - Tel. N.55-48
 PARIS - MARSEILLE
 Tout matériel cinéma
 projection
 amplification
 sonorisation
 dépannage
 installation
 transformation

CINEMATELEC
 99, Bd LONGCHAMP
 MARSEILLE
CHARLES DUCARRE
 Agent Général
 de la Revue de l'Ecran
 pour la Suisse
 Kursaal 25 - Montreux
 (Suisse)

58, Rue Consolat
 Tél. N. 23-91. MARSEILLE
ETS BALLENCY
 Constructeur
 TRANSFORMATIONS
 ET REPARATIONS
 TOUT LE MATERIEL
 DE
CINÉMA
 AU PRIX DE GROS

ETS. FRANÇOIS
 GRANDS CLICHÉS.
 ET VOS DESSINS.
 Consultez
 LA S^{te} DES
Photographeurs Réunis
 71 RUE PARADIS - MARSEILLE

L'IMPRIMERIE
 au service
 DU CINÉMA
MISTRAL
 C. SARNETTE
 Successeur
 a **CAVAILLON**
 Téléphone 20.

CINE-ARC
 CONCESSIONNAIRE EXCLUSIF
 POUR LA FRANCE ET LA CORSE
SIEMENS
 CHARBONS CIPLARC
 LANTERNES STRONG
 ET CIPLA
 OPTIQUE BUSCH
 ACCESSOIRES
 MIROIRS DE MARQUES
 REGULATEURS AUTOMATIQUES
 PIÈCES DÉTACHÉES
 COLLE POUR FILMS
NICE
 Rue Melchior de Vogüé - Tel. 871-85

ALG
Sté Française AEO
 6, Bd NATIONAL, MARSEILLE
 Tél. N. 54.56

SIEMENS-FRANCE
 S. A.
 DÉPARTEMENT
KLANGFILM-TOBIS
 1, Bd Longchamp
 MARSEILLE. Tél. N. 64-42

LES GRANDES FIRMES FRANÇAISES DE PRODUCTION



SOCIÉTÉ
 DE PRODUCTION
 et DE DOUBLAGE
 DE FILMS

3, Bd Victor-Bugo, 3
 Tél. 896.95 NICE

24, Allées Jean Gambetta
 MARSEILLE